

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N°22 Mardi 16 mars 2021

RELEVÉ DE DECISIONS – Visio conférence

**MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION (quorum 1) 11 minis**

Membres en exercice : 21

Membres présents : 14

Membres votants : 14

**Etaient présents :**

**Membres titulaires**

**Mesdames:** Edith COLIN, Virginie GREMILLET, Soizyc PERREAU

**Messieurs:** Serge ALEM, Pascal ALTMANN, Christian CAEL, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Denis HENRY, Nicolas LALLEMAND, Jean Louis MENTREL, Philippe WELSCH

**Membres suppléants**

**Mesdames :**

**Messieurs :** Thibault HINGRAY (représentant Didier GILLES), Marc MICHEL (représentant Claude BARLIER)

**Excusés :**

**Mesdames :** Delphine DUCRET, Claude KIENER

**Messieurs :** Aurélien BANSEPT, Claude BARLIER, Didier GILLE, Jean Louis THIRIET, Bruno TOUSSAINT

**COLLEGE PRIVE (quorum 2) : 7 minis**

Membres en exercice : 12

Membres présents : 9

Membres votants : 9

**Etaient présents :**

**Membres titulaires**

**Mesdames :** Edith COLIN, Soizyc PERREAU

**Messieurs :** Pascal ALTMANN, Guy DESRUES, Luc EVRARD, Nicolas LALLEMAND, Philippe WELSCH

**Membres suppléants**

**Madame:**

**Messieurs:** Thibault HINGRAY, Marc MICHEL

**MEMBRES ASSOCIES**

**Présents :**

**Madame :** Martine GIMILLARO (Conseillère Départementale)

**Excusés :**

**Mesdames :**

**Monsieur :** David VALENCE (Vice-Président du Conseil Régional)

1

Le double quorum étant atteint, la séance démarre à 19 h 05

Madame Virginie GREMILLET, présidente du GAL du PETR du Pays de la Déodatie ouvre la séance.

Elle procède à l'appel des membres présents. Elle remercie de sa présence et de son assiduité Madame Martine GIMMILLARO, conseillère départementale.

La présidente donne la parole à Madame GIMMILLARO. La vice-présidente du Conseil départemental félicite le GAL du Pays de la Déodatie pour son excellent travail et la dynamique produite sur le développement local.

La présidente remercie l'équipe technique du GAL pour la préparation de ce comité en visioconférence.

### Compte rendu de la consultation écrite

Une consultation écrite a été organisée du 09 au 26 février 2021 pour la modification de la maquette financière et notamment l'intégration de l'enveloppe supplémentaire de 250 000 €.

4 réponses ont été reçues

4 réponses positives

Les non réponses étant considérées comme favorables, la modification de la maquette financière est donc validée à l'unanimité.

Le procès-verbal a été fait et transmis à l'autorité de gestion.

### Validation du compte rendu précédent

Aucune remarque n'est formulée par le comité.

Le compte rendu du comité de programmation n°21 du mardi 24 novembre 2020 est validé à l'unanimité.

### 1. Etude des dossiers en pré-programmation

Madame Virginie GREMILLET, avant le passage des dossiers, **rappelle la notion de conflit d'intérêts** et précise qu'avant chaque dossier la question sera posée aux membres du comité. En cas de conflit d'intérêts avéré, le membre est prié de quitter la salle pour le vote. Dans ce cas de visioconférence, et pour éviter des problèmes de connexion, le membre concerné ne prend pas part aux débats et au vote. L'article 10 du règlement intérieur permet dans ce seul cas de ne pas tenir compte de la règle du double quorum.

La présidente précise également :

- **De ne pas utiliser les documents et informations à d'autres fins que leur participation au comité de programmation**
- **De ne pas communiquer ces documents ou informations à des tiers qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales.**

Elle mentionne le déroulé :

- Présentation par le porteur de projet en 5 minutes
- Questions et échanges avec le comité de programmation
- Après le départ du porteur, le comité remplit la grille à l'aide de la notice de sélection via le sondage transmis dans le fil de discussion de la visio conférence.
- La synthèse des notes faite par l'équipe technique du Pays est présentée et validée par le comité

### 1.1 Pré programmation

Porteur	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité	Conflit d'intérêt
Madame BRICKERT Emilie – diversification agricole : transformation des céréales en farine et pâtes.	17,4 (100%)	Favorable	
Madame Sandra CUNY – Reprise d'un commerce rural sur la commune de Ban de Sapt	17 (100%)	Favorable	Serge ALEM (maire de la commune)
Commune de Plainfaing – Rachat d'un commerce rural – Mr Patrick LALEVEE	14,2 (90%)	Favorable	/
EIRL RANCH DU DONON – diversification agricole : création d'un gîte équestre – Mme Tiphaine HUET	17,3 (100%)	Favorable	Denis HENRY (maire de la commune)
Au cœur d'aveline – Reprise d'un commerce rural sur la commune de Ban de Laveline – Mmes VALERIO - VOINSON	18,3 (100%)	Favorable	

3

#### Note des échanges

##### Madame CUNY Sandra

Y aura-t-il une cuisson de pain tout prêt ? Réponse : oui il sera fourni par l'enseigne

Quels produits locaux sont envisagés ? Réponse : Yaourts, fromage, miel ou autres. Pas de viande et charcuterie pour éviter les doublons avec le fumé d'Alex, légumes de « Philippe WENGER » Est-il prévu une embauche ? Réponse : Juste Mme Cuny dans un premier temps et si le commerce marche, une embauche est prévue dans un second temps

Est-ce que Proxi met des réserves ou restrictions concernant les produits achalandés ? Réponse : Non on est assez libre sur la gestion de l'approvisionnement

Dans l'étude faite par Proxi, les chiffres sont-ils gonflés ? Réponse : Le prévisionnel est basé sur l'hypothèse basse

##### Madame BRICKERT Emilie

Existe-t-il des contacts avec le drive ou c'est juste une idée ? Réponse : Il y a bien des contacts sur St Dié mais pas Schirmeck (+ Contact à la cagette). Quoi qu'il en soit : il n'y a pas de farine non bio au drive de St Dié et pas de pâtes et à Schirmeck non plus donc autant de places potentielles

Quel est le matériel de transfo ? Réponse : Moulin compact + presse à pâtes et séchoir

Etes- vous Seule sur l'exploitation? Réponse : Mon mari travaille dans les champs donc le matériel d'exploitation est déjà sur la ferme

##### Commune Plainfaing

Question sur le prix du fonds de commerce Réponse : La vente se fait par Maitre Voinot sur St dié, elle était surévalué à l'origine

En quoi consiste les aménagements extérieur / Réponse : Mise en valeur du commerce et possibilité d'accueillir de la nouvelle clientèle

C'est une opportunité à ne pas laisser passer pour la commune

Ce type de projet est-il éligible aux bistrots de pays ? Réponse : Cela me semble limite à cause du nombre d'habitant

La commune envisagerait-elle de salarier le gérant ? Réponse : Non la commune souhaite une gérance libre

Comment allez-vous sélectionner le candidat? Réponse : Il y aura une publication et annonces légales (appel d'offre), contact par la mairie avec le cahier des charges et le dossier

Précision concernant les bistrots de Pays Réponse : C'est possible dans les communes de moins de 2 000 habitants mais limite liée au critère « constituer le dernier ou l'un des derniers commerces du village »

##### Madame Tiphaine HUET

Précision : L'exploitation était une chèvrerie à l'époque, la mairie la loue par le biais de la SAFER. Les chevaux remplacent les chèvres et permettent de garder un paysage ouvert.



- 5 dossiers en cours d'instruction
- 6 dossiers en cours de montage
- 7 dossiers en demande préalable
- 10 dossiers en réflexion à venir prochainement

### 3. Etat de consommation de l'enveloppe financière

Voir le tableau joint

	Montant de la fiche	Nb dossiers	Montants des demandes	Montants payés
Tourisme de mémoire	141 000€	9	110 907 €	54 308 € (5)
Valorisation du territoire	342 225€	20	335 060 €	164 807 € (10)
Tourisme et biodiversité	151 220€	8	121 218 €	51 931 € (5)
Filière bois - forêt	55 622€	6	40 621 €	15 375 € (4)
Filière agricole	294 410€	18	362 701 €	115 756 € (7)
Commerce et artisanat	210 000€	12	258 511 €	68 014 € (5)
Nouvelles technologies	39 700€	1	29 700 €	29 700 € (1)
Coopération	125 655€	4	95 654 €	65 655 € (3)
Animation - gestion	310 950€	7	310 454 €	186 794 € (4)
	1 670 783 €	85	1 664 829 €	752 340 €

5

### 4. Programme à venir

A ce jour, et malgré de nombreux questionnements à notre autorité de gestion restés partiellement sans réponses, nous n'avons toujours aucune information concernant la période de transition pour 2021 et 2022.

Séance levée à 21 h 15

La Présidente du GAL du Pays de la Déodatie  
Virginie GREMILLET

